

plus brillantes perspectives. Le temps était bien passé où M. de Bismark lançait sa boutade célèbre : « La question d'Orient ne vaut pas les os d'un grenadier poméranien, » et se vantait avec une ostentation qui peut-être déjà n'était pas très sincère de ne point lire le courrier de Constantinople.

Guillaume II venait de monter sur le trône. Dans sa préoccupation d'assurer des débouchés au commerce de son empire, il apporta, dès le début de son règne, une attention extrême à tout ce qui concernait la Turquie. Bientôt sa politique orientale se dessina.

Au lieu de continuer à servir « du mauvais café » a « l'homme malade », ne valait-il pas mieux lui faire prendre des fortifiants ? *On* serait le sauveur et *on* aurait droit à la reconnaissance. C'était là la théorie des cercles officiels. Les Pangermanistes, alors au début de leur organisation et dans la fièvre de leurs premiers efforts, n'en voyaient que le triomphe final. « L'intérêt allemand demande que la Turquie d'Asie au moins soit placée sous le protectorat allemand. Le plus avantageux serait pour nous l'acquisition en propre de la Mésopotamie et de la Syrie, et l'obtention du protectorat de l'Asie Mineure habitée par les Turcs. Un sultanat serait formé des terres situées dans la sphère d'influence allemande avec garantie de la plus complète autonomie pour ses habitants (1). » Ces idées de conquête progressive furent développées dans une brochure au titre suggestif : *les Prétentions allemandes à l'héritage de la Turquie* (2). Éditées par l'*Alldeutscher Verband*, ces curieuses pages résument les idées fondamentales du Dr Hasse et de

(1) « ... das deutsche Interesse aber verlangt zum mindesten, dass dann diese asiatische Türkei unter deutsche Schutzherrschaft gestellt werde, und das vorteilhafteste wäre für uns einerseits die Erwerbung Mesopotamiens und Syriens zu eigenem Besitz, andererseits die Schutzherrschaft über das kleinasiatische, im wesentlichen von Türken bewohnte Sultanat und die Einbeziehung Arabiens in die deutsche Interessensphäre bei völliger Autonomie seiner Bewohner. » *Alldeutsche Blätter*, 8 décembre 1895, p. 222.

(2) *Deutschlands Ansprüche an das Türkische Erbe*. Lehmann, Munich, 1896.